

Distribution limitée

WHC-94/CONF.003/INF.9
Paris, novembre 1994
Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session
Phuket, Thaïlande

12-17 décembre 1994

ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la session

La dix-huitième session du Comité du patrimoine mondial est ouverte par la Présidente sortante, Mme Olga Pizano, le lundi 12 décembre à 10 h.

M. Adnan Badran, Directeur général adjoint, prend alors la parole au nom du Directeur général de l'UNESCO.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité est invité par la Présidente sortante à étudier la proposition d'ordre du jour et de calendrier de travail. Après adoption, le calendrier de travail indiquera l'ordre dans lequel seront traités les différents points de l'ordre du jour.

3. Election du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur

Les membres du Comité sont priés de proposer des candidats pour les postes de Président du Comité du patrimoine mondial. Après l'élection, le nouveau Président demande aux membres du Comité d'élire cinq Vice-Présidents et un Rapporteur.

4. Rapport sur les activités entreprises par le Secrétariat depuis la dix-septième session du Comité

Le Directeur du Centre du patrimoine mondial présente au Comité un rapport sur les activités entreprises par le Centre depuis la dix-septième session du Comité qui s'est tenue à Carthagène, Colombie, du 6 au 11 décembre 1993.

9. Suivi de l'état de conservation des biens culturels et naturels du patrimoine mondial, en insistant particulièrement sur les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Le Comité du patrimoine mondial examine les propositions de suivi systématique de l'état de conservation des biens du patrimoine mondial et décide des modifications pertinentes à apporter aux *Orientations*. Le Centre du patrimoine mondial et les organismes consultatifs présentent au Comité des rapports sur l'état de conservation de biens spécifiques du patrimoine mondial, notamment ceux qui exigent des actions spéciales de la part du Comité.

10. Rapport d'avancement sur la préparation d'une stratégie globale pour assurer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial

Un rapport est présenté au Comité sur le travail d'un groupe d'experts qui a préparé les grandes lignes d'une stratégie globale destinée à assurer une meilleure représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Le Comité est prié d'examiner les conclusions du groupe d'experts et de décider de la suite à donner.

11. Informations sur les listes indicatives et examen des propositions d'inscription de biens culturels et naturels sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Avant d'examiner les nouvelles propositions pour la Liste du patrimoine mondial, le Comité prend note des listes indicatives reçues à ce jour par le Centre du patrimoine mondial (conformément aux paragr. 7-8 des *Orientations*). Après étude des évaluations réalisées par l'ICOMOS et l'UICN, le Comité décide si les biens proposés doivent être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial à cette session du Comité.

12. Demandes d'assistance internationale

Ce point sera traité par le Comité après que le Groupe de travail 1 ait terminé son travail. Selon ses recommandations, le Comité prendra des décisions concernant les demandes d'assistance internationale qui dépassent la limite des 30 000 dollars US.

13. Examen de la situation du Fonds du patrimoine mondial, approbation du budget pour 1995 et présentation d'un projet de budget pour 1996

Le Comité étudie les conclusions du Groupe de travail 1 et adopte un plafond pour le budget 1995 du patrimoine mondial, considère la situation du Fonds du patrimoine mondial et affecte les fonds selon les lignes budgétaires.

20. Adoption du rapport du Comité

Le Rapporteur présente un projet de rapport pour adoption par le Comité.

21. Clôture de la session

Le Président clôt la réunion le samedi 17 décembre 1995, à 18 h au plus tard.